



Département de Haute-Savoie

## Commune de Sciez

614 avenue de Sciez 74140

Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08

Mail : [commune.sciez@orange.fr](mailto:commune.sciez@orange.fr)

Site : [ville-de-sciez.com](http://ville-de-sciez.com)

---

# Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra à la Mairie de Sciez le :

**Vendredi 11 octobre 2019 à 20h**

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sciez, le 03-10-2019

Le Maire,  
Bidal Jean-Luc



# Ordre du jour du conseil municipal du

## Vendredi 11 octobre 2019

### **Nomination du secrétaire de séance :**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 17-09-2019 :**

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 17-09-2019, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

### **Questions à délibérer :**

#### **Intercommunalité**

Avis sur le PLH (Plan Local de l'Habitat)

#### **Foncier**

Portage EPF – 107 route d'Excenevex

#### **Finance**

Travaux de mise en sécurité de la voirie communale : Approbation du plan de financement

Régularisation TVA cession – 133 Chemin des Hutins vieux.

Budget communal – Décision Modificative N°2

#### **Cimetière**

Tarifs nouveaux caveaux

#### **Bâtiment – Culture**

Décision de construction d'une maison préhistorique pour le Musée de Préhistoire et de Géologie

#### **Coopération décentralisée**

Mandat spécial pour mission à Madagascar du 21 novembre au 2 décembre 2019

## Décisions du Maire :

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal - Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération N°2014-04-11

### DEC n°2019-44 du 05-09-2019

#### **Contentieux : D N°1905595-2–Recours TAYBI/Commune de Sciez -Désignation Maître Drache**

*Considérant le recours présenté par Monsieur Philippe TAYBI enregistré au Tribunal Administratif de Grenoble en date du 23-08-2019*

*Considérant l'intérêt de la Commune de Sciez de se défendre dans cette affaire,*

**Le Maire décide,**

Maitre Delphine DRACHE domiciliée, 13 rue Jean Jaurès à Annecy, est désignée pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire.

### DEC n°2019-45 du 13-09-2019

#### **Convention de mise à disposition d'un appartement à titre précaire sis 655, avenue de Bonnatrait – 74140 SCIEZ.**

*Considérant l'urgence de loger une famille,*

**Le Maire décide,**

De passer et signer, avec M. BJ, une convention de mise à disposition de l'appartement sis 655, avenue de Bonnatrait 74140 SCIEZ au rez-de-chaussée. La présente convention débute le 23 septembre 2019 pour 3 mois, renouvelable 1 fois. Une participation financière est consentie pour un montant de 250 € (deux cent cinquante Euros) par mois.

### DEC n°2019-46 du 26-09-2019

#### **Délivrance d'une concession dans le cimetière communal Mme Monique ROCH-Concession 1183 carré CAVEAU A-allée DES COLUMBARIUMS-0194**

*Considérant la demande présentée par Mme Monique ROCH domiciliée 22 chemin de la Vi 74140 SCIEZ et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille.*

**Le Maire décide,**

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Mme Monique ROCH et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 26/09/2019 pour l'emplacement carré CAVEAU A-allée DES COLUMBARIUMS-0194. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 500,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains,

### DEC n°2019-47 du 26-09-2019

#### **Délivrance d'une concession dans le cimetière communal Mmes DUMAS-Concession 1184 carré CAVEAU A-allée DES COLUMBARIUMS-0195**

*Considérant la demande présentée par Mme DUMAS Marine domiciliée à Larringes, 230D chemin du sceau d'eau, par Mme DUMAS Mélissa épouse COMMUNOD domiciliée à ORCIER 201B les prés d'Orcet et par Mme DUMAS Noémie domiciliée à SCIEZ, 524 avenue de Bonnatrait et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de leur famille.*

**Le Maire décide,**

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Mmes DUMAS Marine, DUMAS Mélissa, DUMAS Noémie et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 26/09/2019 pour l'emplacement carré des Caveaux A, allée des Columbariums n°195. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 500,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains,

## Communications et questions diverses :